

Règlement La Silencieuse

Article 1 – Objet

La Silencieuse est organisée le dimanche 21 juin 2026 par l'association Ell'endo et ne dépend pas de la Fédération Française d'athlétisme.

Cette manifestation a vocation de se mobiliser pour lutter contre l'endométriose.

Lieu : départ et arrivée Plaine des sports de Lons – 7 mail de Coubertin – 64140 Lons (parcours sur routes, chemins et sous-bois).

Heures de départ :

- 9h30 : 10 km course individuel
- 10h00 : 10km course relais
- 10h15 : marche
- 11h30 : course des enfants

Article 2 – Déroulement des épreuves

La Silencieuse s'organise en 2 parcours :

- Une boucle pour la marche dans Lons
- Une boucle pour la course dans Lons et Lescar

La course à pied :

- 10 km course en individuel
- 10 km en relais :
 - Un relais de 4 km 500
 - Un relais de 5 km 500

La marche : une boucle de 4 km 500

Les participants s'inscrivent sur le parcours de leur choix.

1) Participation en individuel :

Le participant doit effectuer seul les 10 km de course ou les 4 km 500 de marche.

Catégorie destinée aux adultes.

2) Participation en relais :

L'équipe doit être constituée de 2 adultes.

Âges des participants :

- adultes plus de 18 ans pour la course
- adultes et enfants pour la marche

Article 3 – Inscriptions

Inscriptions en ligne uniquement sur le site pyreneeschrono.fr, ouverture des inscriptions le lundi 16 novembre à 16h jusqu'à samedi 20 mars 9h.

Renseignements sur le compte Instagram [asso.ellendo](https://www.instagram.com/asso.ellendo)

Contact : asso.ellendo@gmail.com

Tout dossier incomplet ne sera pas validé. Chaque participant ne peut s'inscrire qu'à une seule épreuve.

Documents obligatoires :

- Pour les majeurs : attestation de prise de connaissance du Formulaire Info Santé lors de l'inscription. (PPS obligatoire, lien direct lors de l'inscription)
 - Autorisation parentale pour les mineurs.
- Nombre de places limité.

Article 4 – Tarifs

- Course 10 km : 15€
- Relais : 25 €
- Marche : 8 €
- Course enfants : gratuit

Article 5 – Remise des dossards

La remise des dossards aura lieu à la **boutique Rrunning** (72 Bd Charles de Gaulle, 64140 Lons) le samedi 20 mars de 10h à 18h.
L'organisation ne fournira pas d'épingles.

Article 6 – Les épreuves sportives

L'ensemble du parcours se déroulera sur un circuit balisé.
Un motard suivi d'un cycliste ouvriront le parcours.

Article 7 – Tenues vestimentaires et équipements obligatoires

Chaque concurrent disposera de son propre équipement.
Seuls les dossards seront fournis.
Le dossard avec puce devra être visible de face à tout moment de la course pédestre.
Le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de l'épreuve.

Article 8 – Obligations des participants et respect du règlement

Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.
La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre l'organisation en cas de dommages et de séquelles ultérieures.
Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage.
Chaque participant s'engage à avoir un comportement respectueux et bienveillant à l'égard des autres participants.

Article 9 – Sanctions

L'organisation se réserve le droit de retirer un participant s'il ne se conforme pas au règlement ou si son état de santé ne lui permet pas de continuer.

Article 10 – Ravitaillement et poste de secours

Un ravitaillement en eau, biscuits et fruits sera à disposition des concurrents à proximité de la zone de relais et de la ligne d'arrivée.
Une organisation de secours sera mise en place avec son matériel : secouristes – Croix Blanche.

Article 11 – Remise des récompenses et des lots

La remise des prix aura lieu à partir de 12h00 à la plaine des sports de Lons, près de la ligne d'arrivée

Article 12 – Assurance et responsabilités

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, ainsi qu'en cas de non-respect du présent règlement.

Il est fortement conseillé à chaque participant de disposer d'une assurance individuelle couvrant les dommages corporels pouvant survenir lors de l'activité.

En cas de mauvais temps ou d'effectifs insuffisants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans remboursement des inscriptions.

Les recettes collectées seront reversées à l'association Ell'endo.

Aucun remboursement ne sera possible pour maladie ou blessure.

Article 13 – Droit à l'image

La signature de l'émargement d'inscription inclut la cession des droits à l'image et l'acceptation de diffuser les photographies ou vidéos réalisées lors de La Silencieuse à des fins de communication.

Article 14 – Commission nationale de l'informatique et des libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.